



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL DU 18 MARS 2023

Toute procuration doit être adressée par e-mail à votes@ffbs.fr au plus tard le 18 mars 2023 à 9h.

Je soussigné,

Nom : Prénom :

Président du Club :

Numéro d'affiliation FFBS :

Déclare donner procuration au Club :

Numéro d'affiliation FFBS :

Pour voter au nom et pour le compte de mon club dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire de la FFBS du 18 mars 2023.

Je déclare être informé que le vote sera possible, par voie électronique uniquement, dès le 9 mars 2023 et prendra le 18 mars 2023 après délibération de l'Assemblée.

J'atteste avoir pris connaissance des dispositions de l'article 33 du Règlement Intérieur relatives aux modalités de vote.

Représentant légal (disposant du droit de vote) :

Fait à

Le

Signature

NB : Toute procuration irrégulière ou incomplète ne sera pas prise en compte.